


Questionnaire d'assurance Multirisque des Professionnels 	<input type="checkbox"/> Affaire nouvelle <input type="checkbox"/> Avenant <input type="checkbox"/> Remplacement du contrat n° _____	N° de Contrat
	EFFET DU :/...../..... AU (temporaire seulement) :/...../..... inclus	
Code Intermédiaire : CT 25102 Réf. Client : _____	Proposant Raison Sociale : _____ N° de registre du commerce : _____ NOM / Prénom : _____ Adresse : _____ _____ Code Postal : _____ Commune : _____	

Echéance principale (J/M) :/..... 0 Périodicité souhaitée : Annuelle Semestrielle

Reprise à effet différé

Date fin d'effet différé :/...../..... Assureur actuel : _____ N° de contrat : _____

A - Renseignements généraux

Adresse du risque (si différente du Proposant) : _____

Nature exacte de l'activité : _____

Valeur totale du contenu professionnel : _____ €
Cette valeur correspond au montant total du matériel et mobilier professionnels (à l'exclusion des matériels informatiques et de bureautique), des marchandises et des aménagements lorsque le proposant est locataire concernant ces derniers.

Qualité du Proposant : _____

Renonciation à recours : unilatérale réciproque

Superficie développée des locaux : _____ m²
(total, pour chaque bâtiment, de l'ensemble des superficies de plancher, épaisseur des murs comprise, des sous-sols, du rez-de-chaussée et de chacun des autres niveaux).

Montant du chiffre d'affaires H.T. annuel du dernier exercice connu : _____ €
 ou
 Montant annuel des commissions ou honoraires du dernier exercice connu : _____ €

Effectif (nombre total de personnes participant à l'exploitation de l'entreprise) : _____

Année d'implantation : _____
(année au cours de laquelle le Souscripteur a débuté son activité actuelle à l'adresse actuelle de ses locaux professionnels).

B - Antécédents

Le Proposant a-t-il été assuré au cours des 24 derniers mois ou depuis la date de démarrage de l'activité ? Oui Non

Si oui, auprès de quelle société : _____ N° de contrat : _____

Si non, pourquoi : _____

Sinistres déclarés au cours de cette période :

Date	Nombre	Nature du sinistre	Coût
		Incendie	€
		Dégâts des eaux	€
		Accidents aux appareils électriques	€
		Vol	€
		Responsabilité civile	€
		Autres dommages	€

Motif de la résiliation : _____

C - Renseignements relatifs à la matérialité du risque

Existe-t-il :

- | | | | |
|--|------------------------------|--|--------------------------|
| • des installations électriques conformes ? (clause n° ELE1) | <input type="checkbox"/> | contrôlées ? (clause n° ELE2) | <input type="checkbox"/> |
| • des extincteurs mobiles sans certificat de conformité ? (clause n° EXT1) | <input type="checkbox"/> | avec certificat de conformité ? (clause n° EXT2) | <input type="checkbox"/> |
| • des R.I.A. sans certificat de conformité ? (clause n° RIA1) | <input type="checkbox"/> | avec certificat de conformité ? (clause n° RIA2) | <input type="checkbox"/> |
| • des détecteurs automatiques d'incendie ? (clause n° DET1) | <input type="checkbox"/> | | |
| • une absence de foyer - interdiction de fumer ? (clause n° FOY1) | <input type="checkbox"/> | | |
| • d'autres moyens de protection contre l'incendie | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non | |

Si oui, décrire lesquels : _____

• Si le risque à assurer est une activité de stockage ou de transformation, décrire le mode de chauffage : _____

D - Choix des garanties, capitaux et franchises

▶ Incendie et risques annexes

Capital à assurer en dommages matériels : _____ € Franchise : _____ € (si différente de 200 €)

Il s'agit obligatoirement de la valeur totale du contenu professionnel

(à l'exclusion des matériels informatiques et de bureautique) déclarée en page I.

Capital à assurer en recours des voisins et des tiers : _____ €
(si différent de 800 000 €)

▶ Dégâts des eaux - gel

Capital à assurer : _____ €

▶ Accidents aux appareils électriques

Capital à assurer : _____ € Franchise : _____ € (si supérieure à 200 €)

▶ Vol

Capital à assurer : Matériels, mobiliers, marchandises, aménagements : _____ €
 Espèces et valeurs contenues dans les meubles et caisses enregistreuses (par meuble ou caisse) : _____ €
 Espèces et valeurs contenues dans les coffres-forts : _____ €
 Espèces et valeurs sorties des meubles, caisses et coffres-forts : _____ €
 Espèces et valeurs en cours de transport : _____ €

Franchise : _____ € (si différente de 200 €)

▶ Bris des glaces et des enseignes

Capital à assurer : _____ € Franchise : _____ € (si différente de 200 €)

▶ Bris de matériels

Capital à assurer : _____ € Franchise : _____ € (si supérieure à 200 €)
(minimum : 4 000 € ; valeur unitaire des matériels > 60 000 € : garantie par contrat séparé)

▶ Tous risques des matériels informatiques et de bureautique

Capital à assurer : _____ € Franchise : _____ € (si supérieure à 200 €)
(valeur à neuf de l'ensemble des matériels ; minimum : 4 000 €)

EXTENSION MATÉRIELS INFORMATIQUES PORTABLES EN TOUS LIEUX :

Capital à assurer : _____ € Franchise : _____ € (si supérieure à 380 €)
(minimum : 4 000 €)

▶ Détérioration de marchandises

Capital à assurer : _____ € Franchise : _____ € (si supérieure à 200 €)
(minimum : 4 000 €)

▶ **Tous autres dommages sauf et pertes d'exploitation consécutives**

Capital à assurer : _____ €
(dommages matériels et pertes d'exploitation)

Franchise : _____ €
(si différente de 1 % du montant de la garantie)

▶ **Frais et pertes consécutives à tous dommages matériels**

Pourcentage de l'indemnité versée au titre des dommages matériels : 10 % 15 % 20 % 25 % 30 %

A défaut, nous retenons 20 %.

Montant minimum de garantie : 23 000 €.

▶ **Pertes d'exploitation**

Montant de marge brute garanti (ou pourcentage) : _____

Montant de la limitation contractuelle d'indemnité (le cas échéant) : _____ €

Franchise : 3 jours ouvrés

Période d'indemnisation : 12 mois 18 mois 24 mois

EXTENSIONS DE GARANTIES PERTES D'EXPLOITATION

Extension	Capital à assurer	Franchise (en nombre de jours ouvrés)	Période d'indemnisation (en nombre de mois)
Frais supplémentaires additionnels	€		12
Pénalités de retard	€		
Carence des fournisseurs	€	3	6
Impossibilité d'accès	€	3	3
Fermeture par décision administrative	€	3	3

▶ **Pertes de commissions ou d'honoraires**

Montant des commissions ou honoraires : _____ €

Franchise : 3 jours ouvrés

Pl. : 12 mois

▶ **Frais supplémentaires d'exploitation**

Montant de la garantie : _____ €

Franchise : _____ €
(si différente de 1 % du montant de la garantie)

Pl. : 12 mois

▶ **Perte de valeur vénale du fonds de commerce**

Montant de la garantie : _____ €

▶ **Extensions aux garanties de dommages**

Valeur à neuf sur matériel et mobiliers professionnels Oui Non

Dommages aux biens en dehors des lieux d'exploitation Oui Non

Autres (préciser) : _____

▶ **Responsabilité civile**

R.C. Exploitation seule Oui Non

R.C. Exploitation et R.C. après livraison Oui Non (selon montants des garanties et des franchises prévues au tableau des garanties)

R.C. Propriétaire d'immeuble Oui Non

▶ **Limitation contractuelle d'indemnité**

Montant de la LCI (le cas échéant) pour l'ensemble des garanties : _____ €

E - Protection contre le vol

► Protections mécaniques

• Existe-t-il une devanture ? Oui Non

Si oui, décrire les protections (nature, emplacement, produit verrier) : _____

• Décrire les protections de la porte d'entrée (nature, emplacement, produit verrier) :

• Existe-t-il d'autres portes que la porte d'entrée ? Oui Non

Si oui, décrire la nature de la porte et ses protections (points de condamnation, serrures) : _____

• Existe-t-il d'autres ouvertures accessibles (fenêtres et impostes, soupiraux, vasistas) ? Oui Non

Si oui, décrire les protections (nature, protection, produit verrier) : _____

► Protections électroniques

• Existe-t-il un système de détection d'intrusion ? Oui Non

Si oui, le décrire (matériel, installation, certificat APSAD) : _____

• Existe-t-il un système de télésurveillance ? Oui Non

Si oui, le décrire (matériel, installation, certificat APSAD) : _____

• Existe-t-il un système de transveille, télé-écoute, vidéosurveillance ? Oui Non

Si oui, le décrire (matériel, installation, certificat APSAD) : _____

► Gardiennage - Habitation contigüe - Situation du risque

Risque surveillé par une société de gardiennage Oui Non

Locaux d'habitation en communication directe avec les locaux professionnels Oui Non

Situation du risque : risque en zone artisanale ou industrielle risque en centre commercial

risque en agglomération risque isolé

F - Autres déclarations

► Prévention des accidents aux chambres froides

• Les chambres froides font-elles l'objet d'un contrat de vérification annuelle ? Oui Non

• Les chambres froides sont-elles surveillées par un système d'alarme ? Oui Non

► Autres déclarations

• Le risque est-il situé dans un centre commercial ? Oui Non

• Les bâtiments et leurs contenus font-ils l'objet d'une estimation préalable de moins de 5 ans ? Oui Non

Le Souscripteur déclare également :

- que les bâtiments et leurs dépendances, assurés ou renfermant les biens assurés, comportent en moyenne dans leur construction et leur couverture au moins 75 % de "matériaux durs" (pierres, briques, moellons, fer, béton de ciment, parpaings de ciment et de mâchefer, verre armé en matière de construction, tuiles, ardoises, métaux, vitrages, béton, fibre-ciment en matière de couverture) ;

- que les bâtiments ne sont pas inoccupés de façon permanente ;

- ne pas être locataire dans un ensemble immobilier (tel que centre commercial, galerie marchande, immeuble de grande hauteur) d'une superficie supérieure à 3 000 m² appartenant à un seul et même propriétaire ;

- ne pas exercer son activité dans un bâtiment inventorié ou classé monument historique par le ministère compétent ;

- qu'il n'existe sous une même toiture ou en contiguïté avec le lieu d'exploitation aucune des activités suivantes :
 - . activité industrielle de transformation ou de mise en œuvre de matière première ou toute activité de travail mécanique du bois ou de matières plastiques,
 - . dépôt, stockage ou distribution de produits inflammables ou explosifs, matières plastiques ou produits chimiques divers,
 - . établissement recevant du public ayant l'autorisation d'exploiter la nuit,
 - . solderie, salle de jeux, billard, bowling, récupération de tissus, papiers ou métaux ;
- que ces bâtiments sont conformes aux règles administratives en vigueur au moment de leur construction, tendant à prévoir les dommages causés par une catastrophe naturelle et que le terrain sur lequel ils sont construits n'est pas considéré comme exposé à un quelconque "risque naturel prévisible" par aucun "plan de prévention" prévu par la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;
- que les locaux ne renferment pas :
 - . en dehors des combustibles destinés au chauffage des locaux abritant sa profession, plus de 1 000 litres de liquides ou de gaz inflammables stockés autrement que dans des réservoirs enterrés,
 - . au titre de la garantie "Bris de matériels", de matériels d'une valeur unitaire supérieure à 60 000 € (valeur catalogue à neuf),
 - . de chambre frigorifique dont la capacité totale est supérieure à 180 m³ ;
- que la hauteur de stockage des marchandises est inférieure à 7,20 m ;
- que la part des travaux donnés en sous-traitance n'excède pas 10 % du chiffre d'affaires total.
- ne pas avoir fait l'objet d'une résiliation suite à sinistre ou pour non paiement de cotisation ou d'une nullité de contrat au cours des 24 derniers mois.

► **Caractéristiques du risque non conformes aux déclarations ci-dessus**

► **Clauses types ou spécifiques à insérer :** _____

Le Soussigné atteste que les déclarations ci-dessus sont, à sa connaissance, conformes à la vérité ; il reconnaît avoir été informé que toute inexactitude ou réticence dans ses déclarations est susceptible d'entraîner, le cas échéant, les sanctions prévues par les articles L 113-8 et L 113-9 du Code des Assurances.

Fait à _____, le _____

Le Proposant
(signature obligatoire)



ARTICLE 27 DE LA LOI 78-17 DU 6 JANVIER 1978 - Dans le cas où le souscripteur (ou adhérent) omettrait de fournir les informations sollicitées, sa demande de souscription (ou d'adhésion) ne pourra pas être retenue. En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, le souscripteur ou l'assuré, en justifiant de son identité, peut obtenir communication et rectification de toutes informations le concernant qui figureraient sur tous fichiers à usage de la société d'assurances, de ses mandataires et réassureurs, et des organismes participant à la gestion du contrat. Ce droit peut être exercé auprès de la Direction des Relations avec les Consommateurs - GAN Eurocourtage IARD - 5-7, rue du Centre - Immeuble Piazza - 93199 Noisy-le-Grand Cedex.

GAN Eurocourtage IARD

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES ET DE RÉASSURANCES INCENDIE, ACCIDENTS ET RISQUES DIVERS
TOUR GAN Eurocourtage - 4-6, AVENUE D'ALSACE - 92033 LA DÉFENSE CEDEX - TÉL. : 01 70 96 60 00
ENTREPRISE RÉGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 8.055.564 EUROS (ENTIÈREMENT VERSÉ)
SIÈGE SOCIAL : 8-10, RUE D'ASTORG - 75383 PARIS CEDEX 08 - 410 332 738 R.C.S. PARIS - APE : 660 E
www.gan-eurocourtage.fr - e-mail : contact@eurocourtage.com

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES CONSOMMATEURS - GAN Eurocourtage IARD -
5-7, RUE DU CENTRE - IMMEUBLE PIAZZA - 93199 NOISY-LE-GRAND CEDEX - TÉL. : 01 49 31 93 00 - E-MAIL : relationsconsommateurs@gan.fr

Courtier : INSOR www.insor.com info@insor.com
Siège Social : INSOR 88 avenue des Ternes 75017 PARIS Tél. 01 49 40 13 08 Fax 01 49 40 13 09
Centre de Gestion : INSOR Gestion Immeuble Le Mercure 94 rue Servient 69003 LYON Tél. 04 72 61 08 40 Fax 04 72 61 86 39
5ARL de Courtage d'Assurances au capital de 25.000 € - Code APE 672Z - RCS Paris B 432 320 745 - N° ALCA 01 002802